

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°260302AR042NB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement – Avenue de l'Europe et Allée de Fileurs à Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant qu'une brocante est organisée par l'association « Les Amis des Enfants de l'Ecole Emile Coornaert » le **Dimanche 12 Avril 2026**.

Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'organisation de cette manifestation tout en assurant la sécurité du public.

ARRETE

Le Dimanche 12 Avril 2026 :

Article 1° - La circulation et le stationnement de tout véhicule (sauf brocanteurs et organisateurs) **seront interdits de 6H00 à 18H00** dans les rues désignées ci-après :

- **Avenue de l'Europe**, dans la partie comprise entre la Rue des Trinitaires et la Rue des Drapiers,
- **Allée des Fileurs**.

Article 2° : Exceptionnellement, **la circulation sera autorisée dans les deux sens à tous les véhicules** :

- **Rue des Drapiers**,
- **Rue des Tisserands**.

Article 3° - Des barrages seront placés :

- Rue des Trinitaires, à l'angle de l'Avenue de l'Europe,
- Avenue de l'Europe, à l'angle de l'Allée des Fileurs,
- Avenue de l'Europe, à l'angle de la Rue des Tisserands,
- Avenue de l'Europe, à l'angle de la Rue des Drapiers.

Article 4°- Les brocanteurs pourront accéder et quitter leur emplacement entre 6H00 et 8H00 et entre 16H00 et 18H00.

Article 5° - Les panneaux réglementaires de signalisation et barrières seront mis en place par l'association « Les Amis des Enfants de l'Ecole E. Coornaert », Organisateur.

Article 6° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution,

Les Services Municipaux, pour information et exécution,

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

Madame VERNIEUWE Emilie, Présidente de l'association « Les Amis des Enfants de l'Ecole E. Coornaert», organisatrice pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 02 MARS 2026

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

